

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DEMANDE DE VALIDATION DE SERVICES
(champs à remplir par le demandeur)

M. M^{me}

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Adresse électronique :

Demande, en application de l'article 3 du décret n° 51-1423 du 5 décembre 1951, la prise en compte pour l'avancement des services auxiliaires accomplis à l'étranger avant sa période de stage, pour les périodes suivantes :

Fonction	Etablissement	Pays	Début du contrat (J/M/A)	Fin du contrat (J/M/A)	Temps de travail hebdomadaire en heures

Joindre pour chaque activité une attestation de services ou, à défaut, le contrat de travail de l'établissement d'exercice avec les premier et dernier bulletins de salaire.

Date et Signature

AVIS DU MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Paris, le

Avis favorable

Avis défavorable*

*Accompagné d'une lettre explicative